

COMMUNE DE  
SAINTE REINE DE BRETAGNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 février 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni au lieu habituel, en la Mairie de Sainte Reine de Bretagne, en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERRAIS, Maire.

**Étaient présents :** M. PERRAIS Michel, Maire, Mme Céline GANACHEAU, M. Stéphane GUICHARD, Mme Sylvanie CHAPEAU, M. Jean-Pierre QUERAUD, adjoints, M. Fabrice DAUSQUE, M. William FOUCHER, M. Gérard GEORGET, M. Sylvain GUICHARD, Mme Soizick JOSSE, Mme Sonia LEGAL, M. François MOES, Mme Julie NOBLET, Mme Cynthia PERRAIS, Mme Emilie RETHORET, Mme Sandrine SEILLER, Mme Karine TILLARD.

**Étaient absents excusés :** M. David MOISAN a donné pouvoir à Mme Sylvanie CHAPEAU, M. Jean-Pierre PROVOST a donné pouvoir à M. PERRAIS Michel.

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 19

Présents : 17

Représentés : 2

**ORDRE DU JOUR :**

**I – FINANCES**

- a) Compte administratif 2024-budget général et pompes funèbres
- b) Compte de gestion 2024- budget général et pompes funèbres
- c) Tarifs 2024
- d) Participations et contributions 2024
- e) Subventions 2024

**II - PERSONNEL**

- f) Convention de participation prévoyance des agents territoriaux

**III - JEUNESSE**

- g) Tarifs mini-camps

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Soizick JOSSE.**

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2023.**

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**I-FINANCES**

a) Vote du compte administratif 2023

M. le Maire invite M. Stéphane GUICHARD, adjoint aux finances, à présenter les comptes administratifs de la commune et du budget pompes funèbres.

**BUDGET PRINCIPAL**

*Section d'investissement*

Dépenses d'investissement	533 189.33 €
Recettes d'investissement	1 117 396.99 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2022	- 233 018.37 €
Résultat de clôture	351 189.29 €

*Section de fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement	1 494 799.22 €
Recettes de fonctionnement	2 054 507.66 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	858 491.06 €
Part affectée à l'investissement	651 712.59 €
Résultat de clôture	766 486.91 €

**BUDGET POMPES FUNEBRES**

*Section d'investissement*

Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2022	16 458.17 €
Résultat de clôture	16 458.17 €

*Section de fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement	0.72 €
Recettes de fonctionnement	2 706.42€
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	- 2 747.97 €
Résultat de clôture	- 42.27 €

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Stéphane GUICHARD, Adjoint aux Finances,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 pour le budget principal et le budget annexe pompes funèbres,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion du Receveur Municipal,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### b) Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice des budgets principal et pompes funèbres 2023 a été réalisée par le Chef du service comptable de la Trésorerie Pontchâteau.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Chef du service comptable de la Trésorerie de Pontchâteau.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Chef du service comptable de la Trésorerie de Pontchâteau pour l'exercice 2023 des budget principal et pompes funèbres, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### C) Tarifs 2024

**Après examen par la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal de pratiquer une hausse de 3.7% sur les tarifs en vigueur, liée à l'augmentation du coût de la vie est estimée à 3.7 % par les services de l'INSEE,**

**A l'exception :**

- des loyers indexés sur les indices prévus dans le bail et sont réévalués à la date anniversaire du bail,
- Le coût calculé des frais de fonctionnement d'un élève de l'école publique,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** les tarifs communaux 2024 tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération,

- **DIT** que ces tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, sauf indication contraire mentionnée dans le tableau joint en annexe.

### c) Participations et contributions 2024

Présentation au Conseil Municipal des participations réglementaires qui s'imposent à la commune (organismes de regroupement auxquels la Commune adhère, la participation aux frais de scolarité des écoles).

#### **PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS 2024**

Annexe à la délibération 04/2024

<b>Objet</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Compte 6281</b>	<b>1 956,43 €</b>
Association des Maires de l'Ouest	60,00 €
Association Fédérative des Maires de L.A.	631,32 €
Association des Maires Ruraux	100,00 €
POLLENIZ (cotisation de base)	502,11 €
Polleniz (lutte contre le frelon asiatique)	325,00 €
CAUE	288,00 €
Loire Océane Environnement	50,00 €
<b>Compte 65568</b>	<b>6 219,54 €</b>
Parc Naturel de Brière (PNRB)	2 840,00 €
Commission Syndicale Grande Brière Mottière	1 107,45 €
RASED (transfert du CCAS)	272,09 €
Piscine de Pontchâteau	2 000,00 €
<b>Compte 6558</b>	<b>77 882,15 €</b>
Activités extrascolaires - écoles publique-	1 593,55 €
Participation fournitures scolaires-Ecole privée	4 775,82 €
Subvention de fonctionnement à l'école privée	71 062,78 €
coût. scolarité. - Pontchâteau	450,00 €
<b>Compte 6568</b>	<b>842,45 €</b>
Activités extrascolaires - école privée reinoise	842,45 €

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **FIXE** le montant des participations et contributions pour 2024 conformément au tableau annexé à la présente délibération,

- **DIT** que les crédits seront inscrits aux comptes 6281, 65568, 6558 et 6568 du budget primitif 2024 de la Commune.

**e) Subventions 2024**

Il est proposé de conserver le mode de calcul de l'an passé mais avec une augmentation de 3.7% sur l'ensemble des subventions, à l'exception de l'ASGP compte tenu du bilan réel au compte administratif 2023.

*Annexe à la délibération 05/2024*

	<b>Objet</b>	<b>2024</b>
	<b>Compte 65748</b>	
	<i>Associations reinoises</i>	<b>7 735,98 €</b>
1	ACCA	<b>271,96 €</b>
2	Amicale Laïque	<b>108,05 €</b>
3	APEL (Parents d'élèves école privée)	<b>142,70 €</b>
4	ARC-EN-CIEL (Danses)	<b>796,72 €</b>
5	ASGP (salle poly)	<b>2 924,25 €</b>
6	Badpong reinois	<b>341,57 €</b>
7	Carpe Diem	<b>108,05 €</b>
8	Club de l'amitié du 3ème âge	<b>164,32 €</b>
9	Le Brochet Reinois	<b>324,04 €</b>
10	Le rire, toi, émoi	<b>108,05 €</b>
11	Les petits cadous	<b>108,05 €</b>
12	Multi Adulte Reinois	<b>108,05 €</b>
13	O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Ecole Privée)	<b>108,05 €</b>
14	SRCF - Football	<b>1 038,80 €</b>
15	USSR - Gymnastique féminine	<b>332,32 €</b>
16	USSR Basket	<b>534,91 €</b>
17	Handisport Reinois	<b>216,09 €</b>
	<i>Autres associations</i>	<b>1 350,00 €</b>
	Asso sportive Collège La Fontaine - Missillac	<b>500,00 €</b>
	Le souvenir français	<b>100,00 €</b>
	UNC Crossac et environs	<b>750,00 €</b>

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **FIXE** le montant des subventions aux associations communales pour 2024 conformément au tableau annexé à la présente délibération,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 65748 du budget primitif 2024 de la Commune.

## II-PERSONNEL

### f)-Convention de participation prévoyance des agents territoriaux

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Donne mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique**, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donne mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

## III-JEUNESSE

### g) Tarifs mini-camps 2024

**Considérant** l'organisation de deux mini-camps et d'un séjour au cours de l'été 2024,

- Du 15 au 19 Juillet : Camp 7-11 ans au Mont Dore (16 enfants et 2 animatrices)
- Du 24 au 26 Juillet : Bivouac 4-6 ans au Centre PEP Chailles (15 enfants et 2 animatrices – 1 stagiaire)
- Du 10 au 12 juillet : Parc Astérix-Château de Chantilly (du CP au CM2 - 24 enfants et 4 animatrices-1 alternant)

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **FIXE** les tarifs des mini-camps et séjour 2024 comme indiqués ci-après :

Prix du séjour 2024				
Quotient familial	Mini-camps		Parc Astérix	
	Prix par jour	Prix par jour (hors commune)	Prix par jour	Prix par jour (hors commune)
< 500	27,5 €	60,5 €	45,00 €	75,00 €
501 > 700	33,0 €	60,5 €	50,00 €	75,00 €
701 > 900	38,5 €	60,5 €	55,00 €	75,00 €
901 > 1100	44,0 €	60,5 €	60,00 €	75,00 €
1101 > 1300	49,5 €	60,5 €	65,00 €	75,00 €
1301 > 1500	55,0 €	60,5 €	70,00 €	75,00 €
> 1501 et non allocataire	60,5 €	60,5 €	75,00 €	75,00 €

**Tarifs nuitée au centre : ½ journée.**

	C*	hc*			
Taux d'effort	0,821%	1,231%			
Tarif Plancher	4,04 €	6,07 €			
Tarif Plafond	12,13 €	18,20 €			
C*	enfants scolarisés à Ste Reine de Bretagne				
hc*	enfants non scolarisés à Ste Reine de Bretagne				

**IV. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

1. **Point sur les engagements dans le cadre de la délégation :**

a. **Urbanisme :**

**Concernant la révision allégée et la modification du PLU avenir ;**

-Etude Biosferenn , cabinet environnemental pour répondre au service de l'état MRAE : Coût 5 940€ TTC.

-Etude cabinet Regards Partagés pour la modification du PLU : 18 600€ TTC et pour la révision allégée : 8 400€ TTC



**b. Lotissement Jules Verne :**

Point sur l'accord de principe du transfert du lotissement à la commune, la mise en place du dossier et le projet d'enquête publique.

**c.-La loi APER**

Rappel aux élus sur l'urgence à engager la démarche

**2. Dans le cadre du budget de fonctionnement :**

- a. Réservation pour les mini-camp, en accord avec ce qui vient d'être voté.
- b. Fête de la musique : NAO Musique : 350€ TTC-GASAIA : 200€TTC-Sonorisation Johan Evè-  
nement : 2 130€ TTC-Stardust pyrotechnie : 2 000€ TTC.

**3. Le Restaurant :**

- a. L'Etablissement public foncier a accepté le portage.
- b. Il n'est pas exclu de procéder à une acquisition « en direct »
- c. Un cabinet a été contacté pour une confirmation aux règles de conformités (1 530€)
- d. La licence appartient à la commune, il conviendra de fixer le montant de la location.

**4. La propriété Caillaud :**

- a. La négociation est en cours.

**5. La Boulangerie :**

- a. Le bail précaire a été dénoncé par courrier en date du 19 janvier pour une résiliation qui prendrait effet le 1<sup>er</sup> avril.
- b. Sauf si une solution de dernière minute apparaisse.

**6. L'école**

- a. Une dernière visite de l'architecte est prévue à l'école demain pour finaliser le dossier de consultation
- b. Les travaux sont prévus pour les vacances d'été.

**7. Bio déchets au restaurant scolaire**

La société Oligéo a prévu 2 bacs Pallox pour la collecte du tri des déchets pour un montant annuel de 1 285€ TTC, 12 passages.

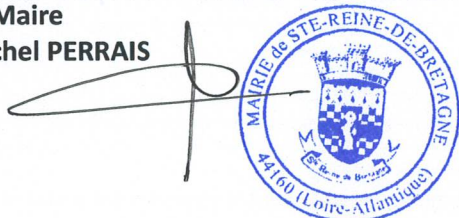
La séance est levée à 20h30.

Publié sur le site internet et mis à disposition du public en exécution de l'article L 2121-25 du Code  
Général des Collectivités Territoriales

Arrêté le

Publié sur le site internet le

Le Maire  
Michel PERRAIS



La secrétaire de séance  
Soizick JOSSE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.



## Tarifs Communaux

Objet	2024	Observations
-------	------	--------------

## RECETTES

* LOYERS		
- Logement d'urgence Jean-Claude Bernier	350,00 €	
- Local commercial, rue R.G. Cadou		Revalorisation selon indice du coût de révision des loyers
* LOCATIONS		
Salle polyvalente (personnes physiques ou morales)		
<b>- Particuliers de la commune</b>		
<b>Tarifs horaires</b>		
hall seul	11,63 €	
hall + cuisine	13,96 €	
hall + petite salle	16,28 €	
hall + grande salle	18,61 €	
hall + grande salle + petite salle	24,41 €	
hall + petite salle + cuisine	25,58 €	
hall + grande salle + cuisine	26,75 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	31,38 €	
<b>Tarifs forfaitaires</b>		
hall seul	93,05 €	
hall + cuisine	111,68 €	
hall + petite salle	130,28 €	
hall + grande salle	186,17 €	
hall + grande salle + petite salle	214,09 €	
hall + petite salle + cuisine	217,00 €	
hall + grande salle + cuisine	219,90 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	251,38 €	
<b>Décoration de la salle</b>		
jeudi soir à partir de 22H00	43,00 €	
vendredi soir à partir de 19H00	92,14 €	
<b>Tarifs Dimanche</b>		
hall seul	74,44 €	
hall + cuisine	89,34 €	
hall + petite salle	104,21 €	
hall + grande salle	148,92 €	
hall + grande salle + petite salle	171,27 €	
hall + petite salle + cuisine	173,60 €	

hall + grande salle + cuisine	175,92 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	201,10 €	
<b>- Particuliers et associations hors commune - Particuliers et associations hors commune</b>		
<b>Tarifs horaires</b>		
hall seul	18,61 €	
hall + cuisine	22,49 €	
hall + petite salle	26,38 €	
hall + grande salle	30,24 €	
hall + grande salle + petite salle	39,61 €	
hall + petite salle + cuisine	40,16 €	
hall + grande salle + cuisine	40,70 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	50,30 €	
<b>Tarifs forfaitaires</b>		
hall seul	148,94 €	
hall + cuisine	200,14 €	
hall + petite salle	251,35 €	
hall + grande salle	302,54 €	
hall + grande salle + petite salle	356,07 €	
hall + petite salle + cuisine	361,30 €	
hall + grande salle + cuisine	366,53 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	402,58 €	
<b>Décoration de la salle</b>		
jeudi soir à partir de 22H00	73,71 €	
vendredi soir à partir de 19H00	153,56 €	
<b>Tarifs Dimanche</b>		
hall seul	119,15 €	
hall + cuisine	160,12 €	
hall + petite salle	201,08 €	
hall + grande salle	242,04 €	
hall + grande salle + petite salle	284,86 €	
hall + petite salle + cuisine	289,05 €	
hall + grande salle + cuisine	293,23 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	322,06 €	
<b>Association de la commune si but lucratif</b>		
<b>Demi-journée</b>		
hall seul	9,77 €	
hall + cuisine	20,77 €	
hall + petite salle	31,78 €	
hall + grande salle	42,77 €	
hall + grande salle + petite salle	68,41 €	
hall + petite salle + cuisine	68,41 €	
hall + grande salle + cuisine	68,41 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	68,41 €	
<b>Journée</b>		
hall seul	14,26 €	
hall + cuisine	30,88 €	
hall + petite salle	47,51 €	
hall + grande salle	64,15 €	
hall + grande salle + petite salle	114,04 €	

hall + petite salle + cuisine	114,04 €	
hall + grande salle +cuisine	114,04 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	114,04 €	
<b>Tarifs Dimanche</b>		
hall seul	11,41 €	
hall + cuisine	24,71 €	
hall + petite salle	38,00 €	
hall + grande salle	51,32 €	
hall + grande salle + petite salle	91,22 €	
hall + petite salle + cuisine	91,22 €	
hall + grande salle + cuisine	91,22 €	
hall + grande salle + cuisine + petite salle	91,22 €	
<b>- Annulation de la salle</b>		
2 mois avant la date prévue	17,85 €	
1 mois avant la date prévue	35,70 €	
15 jours avant la date prévue	59,51 €	
<b>* CANTINE SCOLAIRE</b>		<i>à compter du 1/09/2024</i>
- Repas enfant		
	régulier	application au 1er septembre 2024, taux à l'effort et tarifi- cation sociale
	occasionnel	
	majoré	
- Repas adulte		
	régulier	
	occasionnel	
	majoré	
<b>* PARTICIPATION ELEVES HORS COMMUNE</b>		
- Elève de maternelle	1 708,67 €	coût d'un élève du public calculé sur l'année civile précédente
- Elève de primaire	373,64 €	
<b>* CIMETIERE</b>		
- Concession terrain trentenaire	190,56 €	
- Concession 15 ans (renouvellement uniquement)	95,28 €	
<b>* SERVICE POMPES FUNEBRES</b>		
- Caveau 2 places (hors taxes)	972,20 €	
	(T.T.C.)	1 166,64 €
- Caveau 3 places (hors taxes)	1 429,71 €	
	(T.T.C.)	1 715,65 €
<b>* COLUMBARIUM</b>		
- Mise à disposition d'une case et concession pendant 10 ans	993,38 €	
- Mise à disposition d'une case et concession pendant 20 ans	1 170,86 €	
- Mise à disposition d'une case et concession pendant 30 ans	1 348,22 €	
- Renouvellement concession columbarium 10 ans	354,94 €	
- Renouvellement concession columbarium 20 ans	532,30 €	
- Renouvellement concession columbarium 30 ans	815,92 €	

* REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
- Commerces ambulants		
. Vente alimentaire (pizzas,...)	3,82 €	
. Vente outillage		
. Vente autres matériels (matelas,...)	3,82 €	
<b>DEPENSES</b>		

* LOYERS		
- Agence postale		Revalorisation selon indice de révisi- on des loyers
* ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES		
- fournitures scolaires par élève et par an	57,54 €	
soit par élève et par trimestre	19,18 €	
- activités extra-scolaires par élève et par an	10,15 €	
soit par élève et par trimestre	3,38 €	
* ECOLE PRIVEE sous contrat d'association		
- part.frais de fonction.par élève maternelle par année sco- laire	1 708,67 €	100% du coût d'un élève du public cal- culé sur l'année civile précédente
soit par élève maternelle et par trimestre	569,56 €	
- part.frais de fonction.par élève primaire par année scolaire	373,64 €	
soit par élève primaire et par trimestre	124,55 €	